

NOUVEAUX CONTACTS DES SERVICES *GESTION DES DÉCHETS* PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Au 1^{er} janvier 2022, la compétence *gestion des déchets* se réorganise sur le Maine et Loire.

Retrouvez les coordonnées du service *gestion des déchets* dont vous dépendez en fonction de votre secteur géographique :

Usagers des Communautés de communes :

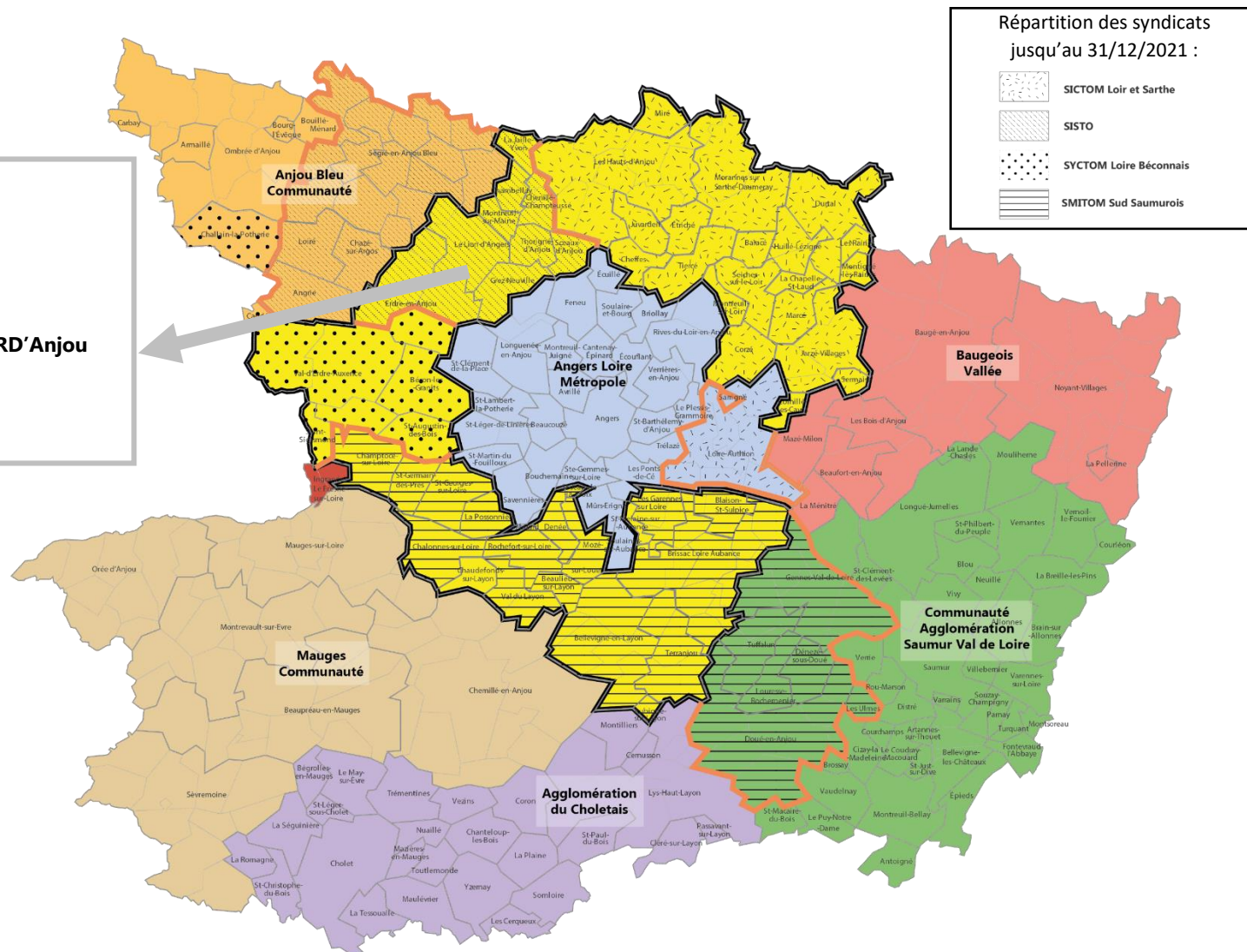
- Anjou Loir et Sarthe
- Vallées du Haut-Anjou
- Loire Layon Aubance

Compétence de gestion des déchets gérée par : **Les 3RD'Anjou**

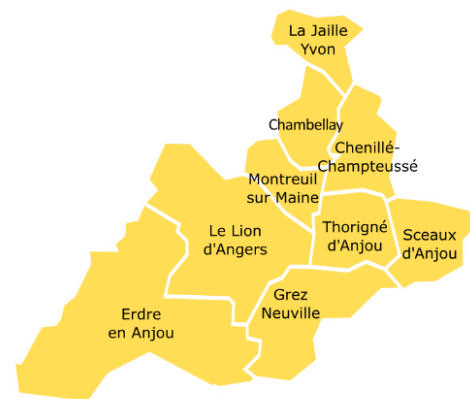
Téléphone : 02 41 59 61 73

Mail : contact@3rdanjou.fr

Site internet : www.3rdanjou.fr



Les modalités de fonctionnement de votre nouveau service de gestion des déchets



Les communes actuellement situées sur le territoire du SISO (voir carte ci-contre) intègrent au 1^{er} janvier 2022 le Syndicat des 3RD'Anjou avec l'ensemble de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou, ainsi que Anjou Loir et Sarthe et Loire Layon Aubance.

Retrouvez ci-dessous le fonctionnement de votre nouveau service de gestion des déchets :

➤ La collecte des ordures ménagères :

Les modalités de collecte des ordures ménagères restent les mêmes :

- collecte en porte-à-porte, en bac, tous les 15 jours (voir Calendrier de collecte 2022 joint)
- ou collecte en apport volontaire (pour le centre-ville du Lion d'Angers), avec contrôle d'accès uniquement grâce au badge « ordures ménagères ».

➤ La collecte des déchets recyclables :

Les modalités de collecte des emballages en plastique, métal, carton, ainsi que du verre et des papiers restent les mêmes : collecte en apport volontaire, en libre accès

➤ L'accès en déchèterie :

La présentation de la carte déchèterie reste obligatoire pour y accéder.

Ce qui change :

- ✓ Vous avez accès à la déchèterie du Lion d'Angers, du Louroux Béconnais et de Châteauneuf-sur-Sarthe. (*Les déchèteries de Segré et de Chazé sur Argos ne sont plus accessibles*)
- ✓ Un forfait de 18 passages en déchèterie par an vous est désormais appliqué. Tout passage supplémentaire en déchèterie ou remplacement de la carte sera facturé 5 €.
- ✓ Pour les professionnels, des conditions d'accès en déchèterie et de dépôts spécifiques vous sont proposées. Retrouvez les tarifs sur le site internet www.3rdanjou.fr

➤ La facturation du service :

La Redevance Incitative reste appliquée, en fonction du nombre de levées de bac, ou de dépôts d'ordures ménagères en points d'apport volontaire.

Ce qui change :

- ✓ Pour les particuliers, la facture semestrielle est envoyée en janvier et en septembre.
- ✓ Pour les professionnels, la facture est trimestrielle.

➤ La prévention des déchets :

Vous bénéficiez toujours d'un accompagnement pour réduire vos déchets : animations scolaires, mise à disposition de matériel pédagogique, etc.

Ce qui change :

- ✓ Vous pourrez acquérir un composteur lors d'une participation à un forum.

CONTACT ET RENSEIGNEMENTS :

Pour toutes questions relatives à la gestion de vos déchets ou à un changement de situation (emménagement, déménagement, etc.), veuillez contacter à partir du 1^{er} janvier 2022 votre nouvel interlocuteur :

Les 3RD'Anjou

par téléphone au 02 41 59 61 73

ou par mail à contact@3rdanjou.fr